

Négociation du 25/10/2022

Présents CFDT : Nathalie, Marie Claire, Kumaran, Menouar, Yann, Gilles, Ludivine

CFDT demande les raisons du décalage sur le télétravail dans le calendrier. OR indique sujet attendu par les salariés il faut prendre le temps nécessaire. La date d'effet pourrait être différente de la date de signature afin de laisser le temps d'organiser les paramétrages techniques par le SI RH. La négociation commencera en fin d'année et possible de se donner des mois supplémentaires si besoin et poursuite au 1^{er} trim et mettre en place au deuxième trimestre.

Concernant MIEL, la CFDT remonte des difficultés avec des managers qui indiquent que l'accord (groupe fermé) se terminant à fin décembre, il est urgent de signer un avenant MH rapidement. La CFDT demande de proroger ce groupe fermé autant que de besoin en respectant la date d'effet du futur accord MH.

OR confirme c'est du bon sens.

L'UNSA ne souhaite pas que cela soit fait dans la précipitation compliqué de caler d'ici la fin d'année.

La CGT a envoyé une proposition d'accord clé en main.

Accord sur le vote électronique :

OR explique que l'accord est copié collé du précédent sauf un point concernant le vote par correspondance ! En 2019, il y eu toute une organisation pour 15 votes.

CFDT demande qu'on puisse avoir les résultats par site. La direction indique la loi indique par CSE. La direction refuse de faire plus, permet de garantir l'anonymat également.

Projet mis à signature prochainement et transmis cette semaine.

L'accord sur le vote électronique est conçu pour une durée indéterminée. Le PAP reprendra cet accord et précisera les informations des dates des élections 2023.

Organisation sociale :

OR présente le support avec les précisions sur les effectifs par CSP et 2 hypothèses sur la répartition.

La CGC indique qu'ils avaient demandé en nombre de salariés et non en etp mais la direction indique qu'il faut multiplier par 1,2 à peu près. La direction indique que pour les élections c'est exprimé en etp.

FO demande à rattacher les salariés de Laffitte sur les sites où ils sont présents actuellement c'est-à-dire malakoff et Chevaleret. Et on enlève le périmètre de Laffitte. Ou deux périmètres Laffitte (partie Cadran 700 et Chevaleret 200) rattachés aux périmètres au site concerné, c'est-à-dire de laisser les sites Cadran et Chevaleret dans le même CSE. La direction indique c'est à l'encontre de ce qu'on s'est dit jusqu'ici pour le projet Laffitte, dans le sens de ne pas supprimer l'existence du site Laffitte.

UNSA réaffirme sa position d'un seul CSE, ouvert à une réflexion sur deux CSE. Si on part sur un CIE pourquoi partir sur un équilibre en terme d'effectif puis que les ASC seront mutualisées.

CGC reste sur 2 CSE. Avec autant de CSSCT et RP qu'actuellement. Reste questions juridiques sur les salariés des CSE qui seraient rattaché au CIE en tant qu'employeur. Il faudrait garder une partie ASC pour les CSE. La direction indique que le budget de proximité sera à définir.

CFDT ne comprend pas pourquoi des OS ou direction voudrait aller sur un seul CSE car dans ex-périmètre Humanis il y avait un seul CSE, la gestion fut très compliquée tant pour les élus du CSE et ceux de proximité.

CFDT indique ok pour la ventilation des sites parisiens sur les 3 CSE et maintient 3 CSE.

FO reste aussi sur 3 CSE, ont travaillé sur l'hypothèse 2 (ventilation du CSE Sud sur les 3 autres) et l'ont aménagé : périmètre malakoff dans cse 2, sqy dans le cse 3, vdf dans cse 1. Nombre de mandats insuffisants. Parti sur le nombre d'élus actuel divisé par 3. Et demande des heures de délégations pour les suppléants à hauteur de 15h.

CGT indique que c'est compliqué de gérer des périmètres loin des uns et des autres. Compliqué avec les propositions de la direction car aujourd'hui dans nos accords, nous avons des mesures supra légal et là vous proposez que le légal. La CGT demande aussi des hypothèses sur 2 CSE. La CGT demande aussi une étude des effectifs par csp pour avoir un équilibre des csp dans les différents périmètres.

La direction indique que l'accord de méthode tombera avec l'accord orga sociale.

Elle poursuit que ce sont des hypothèses mais pas des propositions. Pas eu encore de propositions des OS pour le moment. Elle affiche que le droit pour les heures et mandats...

Elle indique pourquoi pas faire une instance un peu centrale pour les RP et animée par l'employeur pour leur redonner un peu plus de prérogatives.

Le but de la direction serait de cadrer les fonctions des cssct et rp et ce serait eux qui gèreraient leurs fonctions. Pourquoi pas inviter des rp en cssct.

CFDT : pas pour 1 CSE notamment sur le nombre de jours de réunion, pas assez expérimenté ce qui existe aujourd'hui notamment sur les RP. La direction est ok pour travailler sur les RP. CSSCT et RP sont différents, il faut les distinguer et ne pas donner de pouvoir suprême à une instance. Si 2 cse, la cfdt s'interroge sur la nécessité d'un cie. CFDT est ouvert à travailler avec les autres OS.

La direction retient de faire attention au RPS des élus, cumul des mandats mais en mettant les heures en face, respect des contours de chacune des instances.

La direction va faire deux autres hypothèses avec hypothèses 3 sur deux cse : avec répartition des sites parisiens et un avec un cse parisien. Et une hypothèse 4 : répartir par csp.

CFDT : mauvaise idée de faire des cse par csp. CGC d'accord avec la CFDT

CGC demande des tableaux par excel pour exploiter les données, OR va voir.

CGC indique que les heures des suppléants à ce jour ne sont pas suffisantes notamment sur des absences longues. A voir pour mutualiser si besoin les heures titulaires et suppléants dans le cadre du remplacement.

Prochaine négo à caler sur le nombre de CSE et CIE si oui ou non.

FO indique qu'il faut travailler un axe de réflexion sur l'hybridation du travail dans l'organisation sociale. OR attend ses propositions.

NAO :

Propositions de la direction (voir doc)

Erreur entre les deux propos de la direction 350 € dans le support de présentation et 450 € dans l'accord : OR irait sur 400 euros pour le forfait mobilité durable.

CGC : Régression sur la prévoyance. OR indique qu'il y a environ 600 à 700 salariés aidants dans l'entreprise et note la déclaration de principe de la CGC.

CGT : Pourquoi pas mettre dans un accord pour les aidants une enveloppe. La direction indique qu'il y a plusieurs mesures dans nos accords sur les aidants.

FO : quelles sont les actions sur l'absentéisme car les arrêts de travail augmentent le sinistre de la prévoyance et donc le sinistre de la couverture santé car utilisation de frais de santé ? La direction indique des formations sur l'absentéisme pour les managers et actions avec la qvct. Demande à FO des propositions et demande combien coûte la garantie des aidants par rapport aux garanties de prev. OR renvoi à la commission technique et position de FO à la commission technique.

CGC : ne souhaite pas une baisse des garanties prev et donc pourquoi pas une augmentation de la cotisation. Déploie que la négociation santé prev soit dans la nego nao. La CGC demande une baisse des frais assureurs.

CGC demande que la prime ppv soit transformée en forfait augmentation générale.

CFDT : demande de chiffrage de la nouvelle proposition couv santé et cout pour l'employeur.

CGT / CGC / FO : demande à nouveau une AG.

FO demande à la direction pourquoi elle ne veut pas faire de revalorisation des salaires.

CFDT : ok pour la garantie aidants, malgré l'impact important sur la garantie décès. Sachant que les salariés préfèrent ne pas à avoir recours à cette garantie décès. Difficile d'évaluer. La CFDT demande si possible d'étudier une proposition alternative. Propo sur la partie cotisation : première propo cfdt outrée, deuxième propo est améliorée, la cfdt défend toutes les csp mais a tjs une attention pour les salaires en dessous du médian. Prime insuffisante, reste sur la propo initiale 3% AG et 2000 euros prime pour tous mais pas opposé à regarder quelques choses de différencié suivant des tranches. Demande d'anticiper une ouverture de nego NAO plus tot en 2023.

UNSA: reste sur la demande comme CFDT : ppv proposée par la direction insuffisante. Prime différencié pourquoi pas mais min de la prime doit être augmenter. AG reste importante pour l'unsa. Il faudra se poser sur l'accord santé et prev au vu des dérives et de renégocier vraiment cet accord à part la prochaine fois.

CFDT demande plus de précision sur le crédit d'heure : la direction indique que c'est le delta entre 14 et 28 h qui pourra être monétisée.

Après la pause retour direction : nouvelle négo vendredi à 14h15. Proposition aménagée sera faite. Axe de réflexion : augmentation de la prime ppv et pourquoi pas progressive aux rémunérations, et copie à revoir sur le reste.

La direction restera sur 1/3 sur la ppv pour ceux présents moins de 4 mois. Propo au plus tard jeudi soir. Puis après vendredi une nouvelle propo de rédaction sera envoyée. Réflexion semaine pro pour les OS puis ensuite signature possible.

OR confirme qu'il est d'accord pour ouvrir la NAO 2023 dès décembre 2022. Les sujets de la réunion du 09 décembre 2022 seront : perco, orga sociale et ouverture nao 2023

CFDT : demande la prorogation des accords télétravail existants aussi bien pour les groupes fermés de MIEL que l'accord MH si la négociation n'aboutit pas au 31 déc 2022.

OR confirme que c'est du bon sens.

La délégation